

# Mairie de Saverne

## 1<sup>ère</sup> Course de bouées

### Jeudi 14 juillet 2022

## Règlement

**Les bouées sont fournies par la mairie  
(dans la limite du stock disponible)**

### 1/ Définition

**Bouée** : Corps flottant qui permet à une personne de maintenir une partie du corps hors de l'eau. (Larousse. 2019)

### 2/ Participants

**2-1.** Chaque bouée est composée au maximum d'une personne.

**2-2.** Les participants doivent impérativement savoir nager et être âgés d'au moins 16 ans.

**2-3.** Pour les participants mineurs, la présence d'une personne majeure est obligatoire le jour de la manifestation.

**2-4.** Le port du gilet de sauvetage et de chaussures sont obligatoires (chaussures fermées) pour tous les participants embarqués.

Les pièces à fournir :

-Autorisation(s) parentale(s) pour les mineurs (ci-dessous).

-La fiche d'inscription et le règlement signés.

**2-5.** Le fait de participer implique la bonne humeur, l'astuce, la correction vis à vis des autres concurrents et l'acceptation de tous les points du règlement. Il est formellement interdit de couler un concurrent avant la ligne d'arrivée, sous peine de disqualification.

**2-6.** Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents, morsures, myxomatoses, pouvant intervenir lors des épreuves.

### **3/ Les embarcations**

**3-1.** Toutes les bouées sont fournies par la mairie de Saverne le jour de la course.

**3-2.** Les pagaies, rames, avirons ne sont pas autorisés.

L'utilisation d'un moteur est interdite. Les bouées doivent être dirigés et se déplacer en utilisant la seule force ou ingéniosité du participant : vent, muscles, monstres aquatiques, voyante extralucide, sauce tomate, etc.

### **4/ La course**

#### **HORAIRES**

Essais et homologation à partir de 17H00.

Le départ de la course se fera sur l'eau à 18H00.

Seuls les concurrents inscrits pourront être passagers de leurs bouées.

### **5/ La sécurité**

Une embarcation avec une équipe de pompiers sera présente durant la course.

### **6/ Responsabilité**

Les concurrents participent à la manifestation entièrement à leurs propres risques, et attestent avoir leur propre assurance responsabilité civile. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériels, de blessures ou autre dans le cadre du rassemblement aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

### **7/ Le Jury**

Le jury est composé de 4 personnes, dont un Président du jury.

Le classement sera établi comme suit :

- Prix du vainqueur de la course

Le jury est garant du bon déroulement de la course et pourra à tout moment pénaliser ou disqualifier une équipe qui enfreint le règlement.

Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par le jury.

### **8/ Conditions éventuelles d'annulation de la course**

La météo défavorable ou problème technique.

## 9/ Renseignements

*Direction des Affaires Culturelles de la Ville*  
*culture@mairie-saverne.fr ou téléphone : 03.88.71.52.91*

INFO DIVERS site de la ville de Saverne : [www.saverne.fr](http://www.saverne.fr)

Coordonnées du responsable (majeur) et mention "Lu et approuvé"

Nom : .....Prénom : .....

Signature : Saverne le.....